MP/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MOLIERE (V.C)
RUE WESTERMEYR (R.D.154A)
RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU (V.C)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Molière et Westermeyer par la société SOBECA – 16 rue Gustave Eiffel – 95691 Goussainville cedex, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140Alfortville (restriction du réseau électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies et rue Jean Jacques Rousseau nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **8 janvier 2024 à 8 heures 30** jusqu'au **9 février 2024 à 16 heures 30 :**

- Rue Molière :
  - **Neutralisation de deux places de stationnement** au droit du n°84,
  - **Création d'un passage piéton provisoire** au droit du n°86,
  - **Neutralisation du trottoir** au droit du n°84 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celle créée provisoirement,
- Rue Westermeyer sur la partie comprise entre les rues Molière et Jean Jacques Rousseau :
  - **Neutralisation du stationnement côté impair** à l'avancement des travaux,
  - **Neutralisation du trottoir côté impair :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
  - **Neutralisation de la piste cyclable entres le n°38 et la rue Molière :** les cyclistes seront déviés dans la circulation générale,
  - **Neutralisation partielle de la chaussée au niveau du n°38/40 :** les véhicules seront déviés sur la piste cyclable neutralisée à cet effet,
- Rue Jean Jacques Rousseau au niveau du carrefour formé avec la rue Westermeyer :
  - **Neutralisation partielle du trottoir côté pair :** le cheminement des piétons sera maintenu,
  - **Neutralisation partielle de la chaussée les jours ouvrés sauf le vendredi, de 9 heures 30 à 16 heures : la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquets k10,
  - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SOBECA – 16 rue Gustave Eiffel – 95691 Goussainville cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 27 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 28 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon